BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

CANADA

Perspectives économiques et financières

Avril 2018

Ottawa, Canada
23 avril 2018
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est chargé de fournir au Parlement des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir la transparence et l'imputabilité budgétaires.

Conformément à son mandat législatif, le directeur parlementaire du budget présente ici ses perspectives économiques et financières.

Analystes principaux :
Tim Scholz, analyste et conseiller économique
Trevor Shaw, analyste et conseiller économique

Collaborateurs :
Philip Bagnoli, analyste et conseiller économique

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :
Chris Matier, directeur principal

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse pbo-dpb@parl.gc.ca.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé **1**

Perspectives économiques **5**

Évolution économique récente au Canada 6
Évolution de la politique budgétaire des États-Unis 7
La tarification du carbone 9
Perspectives économiques des États-Unis 10
Cours projetés du pétrole 11
Aperçu de la croissance du PIB réel au Canada 12
Incertitude entourant la projection du PIB nominal établie par le DPB 13
Perspectives économiques du DPB par rapport à celles du budget de 2018 14

Perspectives financières **15**

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis octobre 2017 16
Mesures stratégiques depuis octobre 2017 20
Résumé des perspectives financières 21
Perspectives concernant les revenus 23
Perspectives concernant les cotisations d'AE et le compte des opérations de l'assurance-emploi 24
Perspectives concernant les dépenses 25
Perspectives concernant les charges de programmes directes 26
Sensibilité du solde budgétaire aux chocs économiques 28
Résultats relatifs au solde budgétaire au titre d'autres scénarios économiques 29
Résultats relatifs à la dette fédérale au PIB au titre d'autres scénarios économiques 30
Perspectives financières du DPB par rapport à celles du budget de 2018 31

Annexes **32**

A : Perspectives économiques détaillées 33
B : Perspectives économiques du DPB et du Budget de 2018 34
C : Perspectives financières détaillées 35
D : Perspectives financières détaillées (% du PIB) 36

E : Perspectives financières du DPB – avril 2018 et octobre 2017 37
F : Effet sur les perspectives financières d'une diminution de un pour cent du PIB réel 38
G : Effets sur les perspectives financières d'une diminution de un pour cent des prix du PIB 39
H : Effets sur les perspectives financières d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt 40
I : Perspectives financières du DPB et du Budget de 2018 41

Références **43**

Notes **44**

Résumé

La croissance de l'économie canadienne a brutalement ralenti au second semestre de 2017 après une évolution vigoureuse au cours du premier semestre.[1] Parallèlement à de solides gains au chapitre de l'emploi et à un raffermissement des prix à la consommation, la Banque du Canada a augmenté progressivement son taux directeur.

À compter de 2018, nous prévoyons que la croissance des exportations rebondira après le faible deuxième semestre de 2017, alors que les dépenses des consommateurs et les contrats d'investissement résidentiel ont connu un ralentissement.

Depuis nos prévisions d'octobre, des politiques extérieures et intérieures ayant des répercussions importantes pour les perspectives de l'économie canadienne ont été élaborées. Nos hypothèses relativement à l'élaboration de ces politiques sont fournies dans le tableau 1 du résumé et décrites dans le présent rapport[2].

Tableau 1 du résumé **Hypothèses économiques relativement à l'élaboration de politiques récentes**

%, impact sur le niveau du PIB réel au Canada

	2018	2019	2020	2021-2022
Mesures de politique budgétaire des États-Unis	0,10	0,15	0,15	0,20
Redevance sur le carbone	-0,10	-0,20	-0,30	-0,45

Source : Directeur parlementaire du budget.

Nous prévoyons que le PIB réel progressera de 1,9 % en 2018 et en 2019 pour ensuite ralentir et s'établir à une croissance moyenne de 1,5 % par année de 2020 à 2022. Cette diminution traduit en partie l'incidence de l'augmentation graduelle de la tarification du carbone. À moyen terme, nous prévoyons que l'économie canadienne dépendra moins des dépenses de consommation et du secteur du logement alors que les investissements commerciaux et les exportations contribueront davantage à la croissance économique.

Nous supposons que la Banque du Canada maintiendra son taux directeur à 1,25 % jusqu'en mai. Comme l'inflation continue de se stabiliser et que le taux de chômage continue d'avoisiner des niveaux historiquement bas, nous prévoyons que la Banque du Canada augmentera progressivement son taux directeur à raison de 25 points de base chaque trimestre jusqu'à ce que le taux retourne à son niveau neutre (nominal) de 3,0 % d'ici le premier trimestre de 2020.

Tableau 2 du résumé Perspectives économiques

%	2017	2018	2019	2020-2022
Croissance du PIB réel	3,0	1,9	1,9	1,5
Inflation de l'IPC	1,6	2,6	2,1	2,1
Taux de chômage	6,3	5,9	6,0	5,7
Taux directeur de la Banque du Canada	0,7	1,5	2,4	3,0

Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Les perspectives économiques du DPB reposent sur l'idée que la probabilité d'avoir des résultats à la hausse est, en règle générale, la même que celle d'avoir des résultats à la baisse. Sur le plan des risques à la baisse, nous croyons que le risque le plus important est une performance à l'exportation plus faible. Sur le plan des risques à la hausse, nous croyons toujours que le risque le plus important est l'augmentation des dépenses des ménages.

Par rapport à nos perspectives d'octobre, le niveau du PIB nominal est le même, en moyenne, entre 2018 et 2022, les révisions à la hausse des niveaux de prix appliqués au PIB compensant les révisions à la baisse du PIB réel. Comparativement au budget de 2018, les niveaux du PIB nominal projetés par le DPB sont 6,0 milliards de dollars à la hausse, en moyenne, de 2018 à 2022.

Tableau 3 du résumé Perspectives financières

		Prévision					
G$	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Revenus budgétaires	293,5	308,3	323,9	337,7	352,4	365,6	379,8
Charges de programmes	287,2	303,2	318,3	327,5	334,5	343,0	351,3
Frais de la dette publique	24,1	23,9	27,7	31,6	34,9	37,2	39,1
Total des charges	311,3	327,1	346,0	359,1	369,4	380,2	390,4
Solde budgétaire	-17,8	-18,8	-22,1	-21,4	-16,9	-14,6	-10,6
Dette fédérale	631,9	650,9	673,1	694,5	711,5	726,0	736,6
Dette fédérale (% du PIB)	31,0	30,4	30,0	29,9	29,6	29,1	28,5

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Les révisions de nos perspectives de l'économie canadienne ont des répercussions modestes sur nos prévisions à moyen terme du solde budgétaire. L'intégration des nouveaux résultats financiers enregistrés depuis le début de l'exercice, à l'instar de notre nouvelle projection des charges de programmes directes, contribue à la réduction des déficits budgétaires projetés sur la base du statu quo (préalable aux mesures prises depuis octobre 2017).

Nous estimons que les mesures prises depuis l'*Énoncé économique de l'automne 2017* (EEA) du gouvernement s'élèvent à 21,7 milliards de dollars de 2017-2018 à 2022-2023. Ces nouvelles mesures drainent presque entièrement les augmentations projetées de la marge financière. Par conséquent, nous estimons des déficits budgétaires plus élevés de 2018-19 à 2022-23 par rapport à nos perspectives d'octobre dernier.

Pour l'exercice 2017-2018, nous prévoyons que le solde budgétaire affichera un déficit de 18,8 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 1,4 milliard de dollars aux prévisions présentées en octobre. La révision à la baisse de nos prévisions tient essentiellement à une estimation à la baisse des charges de programmes directes, attribuable, en partie, au report des dépenses d'infrastructure, qui ont plus que compensé les 4,0 milliards de dollars en nouvelles mesures en 2017-2018.

Nous nous attendons à ce que le déficit budgétaire diminue graduellement pour s'établir à 10,6 milliards de dollars (0,4 % du PIB) en 2022-2023. À moyen terme, nous prévoyons que les revenus, en particulier les impôts sur le revenu, augmenteront plus rapidement que le PIB nominal alors que la croissance des dépenses de fonctionnement du gouvernement demeure limitée. Cette limitation découle d'une baisse projetée des avantages sociaux futurs accordés aux employés fédéraux, ainsi que des baisses modestes – d'après les plans d'embauche actuels du gouvernement – du nombre des effectifs fédéraux jusqu'à l'exercice 2019-2020.

Nous estimons à environ 5 % les chances que le budget soit équilibré ou excédentaire en 2020-2021, puis à 25 % en 2022-2023. Nous estimons également à 75 % les chances que le ratio de la dette fédérale au PIB en 2020-2021 se situe sous le niveau ciblé du gouvernement de 30,9 %.

Tableau 4 du résumé Perspectives financières du DPB et du budget de 2018

G$	Prévision					
	2017-2018	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Solde budgétaire (G$)						
DPB (avril 2018)	-18,8	-22,1	-21,4	-16,9	-14,6	-10,6
Budget 2018	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Différence	0,6	-4,0	-3,9	0,0	-0,8	1,7
Dette fédérale (% du PIB)						
DPB (avril 2018)	30,4	30,0	29,9	29,6	29,1	28,5
Budget 2018	30,4	30,1	29,8	29,4	28,9	28,4
Différence	0,0	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,1

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Le DPB a estimé de façon indépendante l'effet sur les perspectives financières de dix mesures visant les revenus et les dépenses annoncées depuis l'EEA et incluses dans le budget de 2018. Au total, le DPB estime que le coût des nouvelles mesures est 1,4 milliard de dollars (7 %) plus élevé que le gouvernement avait estimé dans le budget de 2018.

Pour l'exercice 2017-2018, le DPB prévoit que le déficit sera inférieur de 0,6 milliard de dollars aux prévisions du gouvernement dans le budget de 2018. Au-delà de 2017-2018, le DPB prévoit que les déficits budgétaires seront par année, en moyenne, supérieurs de 1,4 milliard de dollars à ceux prévus dans le budget de 2018. Cette différence est attribuable en grande partie aux prévisions plus élevées pour des frais de la dette publique, des charges de programmes directes et des prestations pour enfants.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a publié plus de données financières détaillées sur les nouvelles mesures de même que des tableaux supplémentaires qui établissent des liens entre les mesures annoncées dans le budget et le budget des dépenses prévu. Pour permettre un examen plus approfondi du plan financier du gouvernement, les parlementaires voudront peut-être demander des indications plus détaillées sur les inducteurs de coûts sous-jacents des charges de programmes directes et un rapprochement plus complet entre les charges de programmes directes et les plans ministériels.

Perspectives économiques

Figure 1 Évolution économique récente au Canada

Contributions à la croissance du PIB réel, points de pourcentage

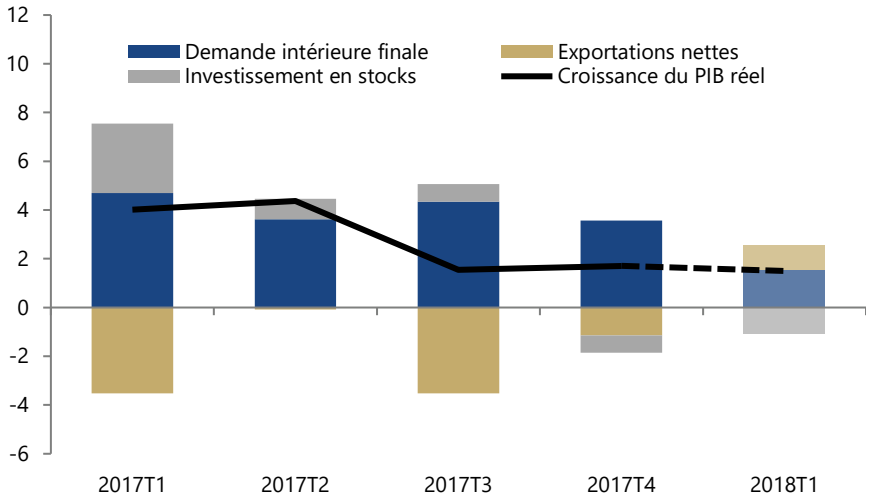

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

La croissance de l'économie canadienne a brutalement ralenti au second semestre de 2017 après une évolution soutenue au cours du premier semestre. Le ralentissement de l'activité économique découlait principalement d'une baisse des exportations de produits énergétiques, d'automobiles et de camions légers. La croissance du PIB réel au second semestre de 2017 a été légèrement inférieure à celle de nos prévisions d'octobre principalement en raison de résultats à l'exportation plus faibles que prévu.

Selon des données mensuelles récentes, nous prévoyons que le PIB réel croîtra de 1,5 % au premier trimestre de 2018. Même si nous prévoyons que nos exportations devraient remonter, nous nous attendons à une réduction de l'investissement résidentiel en raison de la reprise de certaines activités au quatrième trimestre de 2017, alors que les acheteurs cherchent à éviter les nouvelles réglementations introduites par la nouvelle ligne directrice B-20 (Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels)[3].

Les gains mensuels en emploi se sont élevés en moyenne à 22 000 entre octobre et mars, ce qui est attribuable à des gains de 37 000 emplois à temps plein et à une perte de 15 000 emplois à temps partiel. Environ 40 % des gains d'emplois au cours de cette période ont été créés par des employeurs du secteur privé. Le taux de chômage a continué à afficher une tendance à la baisse pour passer de 6,2 % en octobre à 5,8 % en mars. Cependant, cette baisse traduit surtout une diminution de la participation au marché du travail.

Depuis octobre, des politiques extérieures et intérieures ayant des répercussions importantes pour les perspectives de l'économie canadienne ont été élaborées. Elles englobent des modifications à la politique fiscale des États-Unis et l'implantation de la structure tarifaire du carbone du Canada[4]. Des hypothèses concernant l'impact économique de ces mesures sont incluses dans nos perspectives économiques d'avril.

Figure 2 Hypothèses relatives à l'évolution de la politique budgétaire des États-Unis

%, impact sur le niveau du PIB réel aux États-Unis

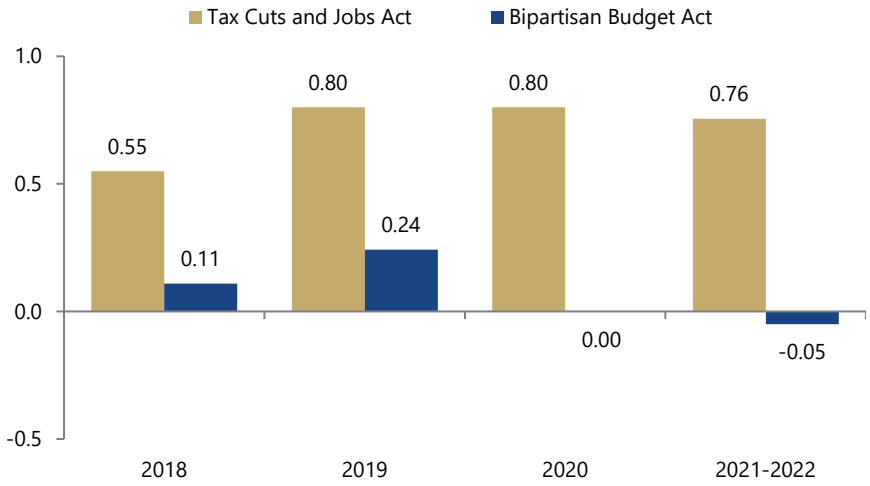

Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Les estimations du DPB de l'impact sur le niveau de croissance du PIB réel aux États-Unis sont fondées sur l'analyse et les estimations établies par le comité mixte sur le droit fiscal du Bureau du budget du Congrès (Congressional Budget Office) des États-Unis.

La loi sur la réforme fiscale, la *Tax Cuts and Jobs Act*, a été adoptée aux États-Unis le 22 décembre 2017. Cette loi abaisse les taux d'imposition sur le revenu des sociétés et des particuliers, supprime certaines déductions personnelles, introduit un amortissement supplémentaire de 100 % pour les coûts en capital et inclut des mesures pour inciter les multinationales américaines à rapatrier les profits retenus à l'étranger grâce à un régime fiscal territorial.

Le 9 février 2018, une loi budgétaire bipartite, la *Bipartisan Budget Act*, est entrée en vigueur. Elle élève les plafonds des dépenses imposées et devrait, selon le Bureau du budget du Congrès, accroître les dépenses du gouvernement de 287 milliards de dollars de 2018 à 2022. La majorité de l'augmentation des dépenses devrait se produire en 2018 et 2019.

Nous supposons que la *Tax Cuts and Jobs Act* et la *Bipartisan Budget Act* combinées augmenteront le niveau du PIB réel des États-Unis de 0,75 %, en moyenne, au cours de la période de projection[5]. Nous nous attendons également à ce que la Réserve fédérale augmente son taux directeur à un rythme plus rapide de 2018 à 2019 que ce que nous avions prévu en octobre.

Nous estimons que cela haussera le PIB réel du Canada de 0,1 % en 2018, le faisant passer à 0,25 % à la fin de la période de projection, principalement grâce à une augmentation des exportations.[6] Toutefois, nous continuons de présumer que l'incidence positive des mesures de politique budgétaire des États-Unis sur l'économie canadienne sera limitée par les mesures de politique commerciale anticipées des États-Unis liées à l'ALENA.[7] Nous continuerons de suivre l'évolution de l'ALENA et de réviser notre hypothèse en conséquence.

Figure 3 Impact de la redevance sur le carbone sur la projection du PIB

Gain du PIB réel entre 2017 et 2022, en milliards de dollars chaînés (de 2007)

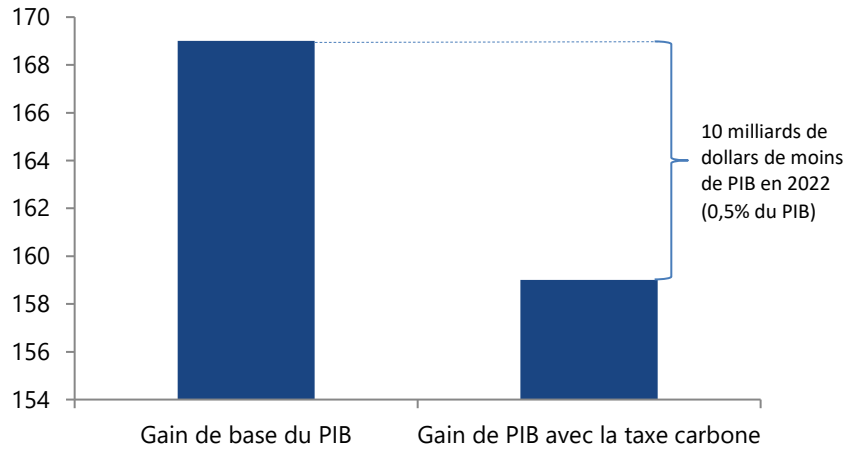

Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Les estimations du DPB sur l'impact de la redevance sur le carbone sont fondées sur une analyse réalisée par de la Commission de l'écofiscalité du Canada (2016).

La mise en œuvre d'une redevance sur le carbone dans toutes les provinces et territoires – conformément à la redevance par rapport au filet de sécurité fédéral pour la tarification du carbone – produira un vent contraire à moyen terme pour l'économie canadienne, alors que les taux de redevance augmenteront pour passer de 10 $ la tonne d'équivalent CO^2 en 2018 à 50 $ la tonne en 2022[8].

Sur la base, en grande partie, d'une analyse réalisée par la Commission sur l'écofiscalité[9], nous prévoyons que le PIB réel sera de 0,5 % inférieur en 2022 à ce qu'il devrait être. On parle d'une somme de 10 milliards de dollars en 2022.

Une telle redevance sur le carbone générera des recettes considérables à moyen terme. Comme l'a fait remarquer la Commission de l'écofiscalité, les répercussions sur l'économie dépendront de la façon dont ces recettes seront utilisées. Au vu des tendances politiques actuelles[10], nous supposons que les recettes générées de la redevance seront transférées directement aux ménages en paiements forfaitaires[11].

Si les provinces et les territoires entreprenaient un recyclage plus efficace des recettes, comme par la réduction des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, les répercussions des redevances sur le carbone sur l'économie canadienne seraient sensiblement inférieures[12].

Nous continuerons de suivre l'évolution de la redevance sur le carbone et de réviser notre hypothèse en conséquence.

Figure 4 Perspectives économiques des États-Unis

Croissance du PIB réel des États-Unis, %

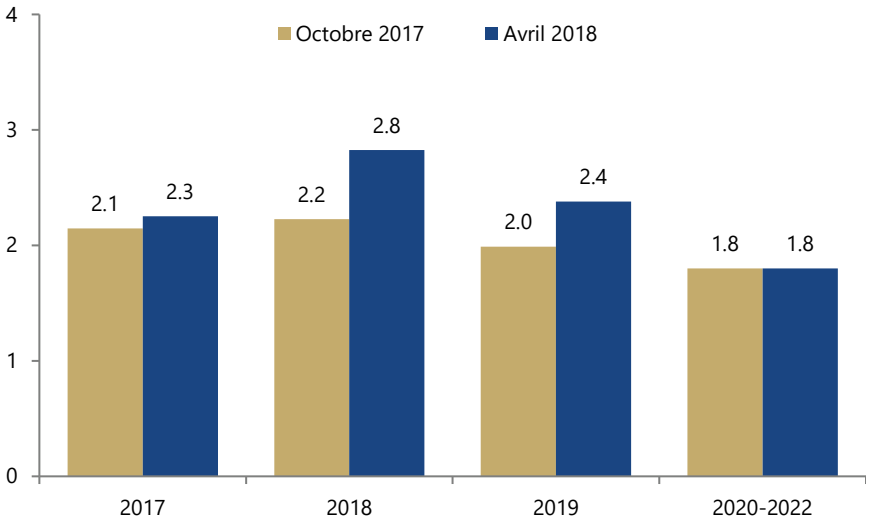

Sources : Bureau of Economic Analysis et directeur parlementaire du budget.

Selon *L'évaluation économique intermédiaire,* document publié en mars 2018[13], l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit que l'économie mondiale continuera de croître, avec une croissance du PIB réel d'environ 4,0 % en 2018 et 2019, contre 3,7 % en 2017. L'OCDE a cité les mesures d'incitation à l'investissement, au commerce et à la fiscalité dans les économies avancées comme facteurs clés de la croissance à court terme.

Nous prévoyons que le PIB réel des États-Unis connaîtra une croissance de 2,8 % en 2018 et de 2,4 % en 2019, soit respectivement 0,6 et 0,4 point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu en octobre. On prévoit une croissance à court terme plus forte en raison de l'entrée en vigueur de la *Tax Cuts and Jobs Act* et de la *Bipartisan Budget Act* qui, on le suppose, relèvera le PIB réel des États-Unis d'environ 0,75 %, en moyenne, au cours de la période de projection[14]. La croissance à court terme devrait être soutenue par la demande intérieure finale.

Le rythme de croissance des États-Unis devrait ensuite se relâcher à moyen terme, pour finalement progresser conformément aux estimations externes de sa croissance potentielle[15].

Nous supposons que la Réserve fédérale augmentera graduellement le taux des fonds fédéraux en réponse à une forte croissance de la production. À la suite de son augmentation de 25 points de base en mars, nous prévoyons que la Réserve fédérale augmentera de nouveau son taux directeur de 25 points de base en août et jusqu'à la fin de 2019, pour le maintenir à 3,0 % par la suite.

Figure 5 Cours projetés du pétrole

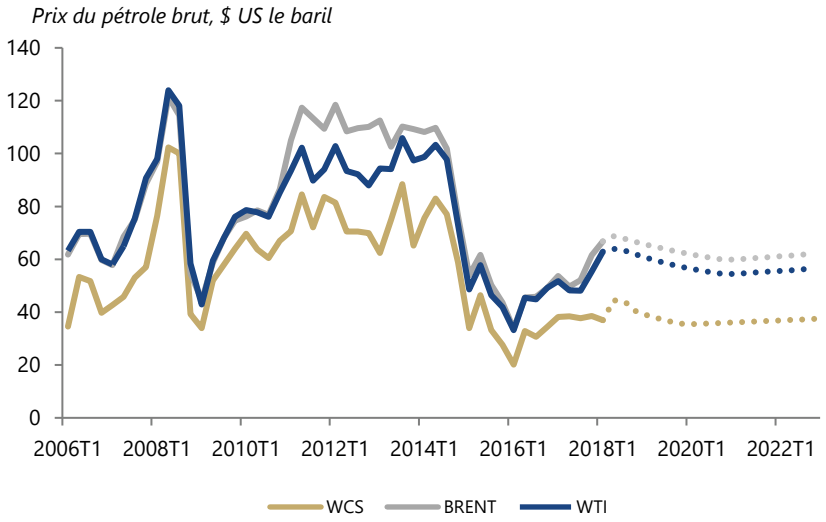

Sources : Kent Group Limited; CME Group et directeur parlementaire du budget.

Note : WTI signifie West Texas Intermediate; WCS signifie Western Canadian Select. La période de projection s'étend du deuxième trimestre (T2) de 2018 au quatrième trimestre (T4) de 2022. Les cours projetés du pétrole se fondent sur les cours à terme moyens du 26 mars au 6 avril.

Selon les récents cours à terme, nous prévoyons que le cours du pétrole West Texas Intermediate (WTI) baissera par rapport aux niveaux actuels de 64 $US le baril pour passer à environ 56 $US le baril d'ici la fin de 2022, soit 7 $US de plus, en moyenne, que nos perspectives d'octobre. La baisse de prix prévue durant la période de projection reflète, en partie, les craintes des marchés à propos de l'engagement de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de maintenir la discipline de production devant l'augmentation de la part de marché des États-Unis.

L'écart de prix entre le WTI et le Western Canada Select (WCS) s'est creusé pour passer de 12 $US en octobre à 20 $US en mars, au moment où l'offre a dépassé la capacité actuelle du réseau d'oléoducs. Notre projection des prix du pétrole Western Canada Select (WCS) est le même, en moyenne, par rapport à nos perspectives d'octobre.

Nos prévisions pour le cours des produits énergétiques sont à la hausse de 3,8 %, en moyenne, de 2018 à 2022 par rapport à nos prévisions d'octobre. Nous avons aussi revu à la hausse nos prévisions du prix des produits de base non énergétiques de 2,6 %, en moyenne, en raison de la hausse des prix des produits de la forêt et de la pêche. Dans l'ensemble, nos prévisions concernant l'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada sont 3,3 % plus élevées pour la période de 2018 à 2022 par rapport à nos prévisions d'octobre.

Tableau 1 Aperçu de la croissance du PIB réel au Canada

Contributions à la croissance du PIB réel, points de pourcentage

		Prévision			
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021-2022**
Consommation	2,0	1,4	0,9	0,9	0,8
Logement	0,2	-0,1	-0,3	-0,2	0,1
Investissement des entreprises	0,3	0,6	0,4	0,5	0,2
Dépenses publiques	0,6	0,4	0,2	0,3	0,3
Exportations	0,3	1,2	1,5	0,7	0,7
Importations	-1,2	-1,2	-0,7	-0,6	-0,7
Investissement en stocks	0,8	-0,4	-0,1	0,0	0,0
Croissance du PIB réel	**3,0**	**1,9**	**1,9**	**1,5**	**1,5**
Autres indicateurs, %					
Croissance du PIB potentiel	1,2	1,5	1,7	1,8	1,7
Écart de production	0,4	0,7	1,0	0,7	0,3

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Nous prévoyons que l'économie canadienne connaîtra une croissance de 1,9 % en 2018 et en 2019 alors que la croissance trimestrielle du PIB réelle s'est stabilisée légèrement au-dessus de son rythme au quatrième trimestre de 2017. Nous prévoyons toujours une décélération des dépenses de consommation à moyen terme et une contraction de l'investissement résidentiel jusqu'en 2020. Cependant, nous prévoyons maintenant une reprise plus modeste des investissements commerciaux[16].

Le report des dépenses fédérales en matière d'infrastructures devrait stimuler légèrement le PIB réel à moyen terme. Nous prévoyons maintenant que le PIB réel augmentera de 1,5 % en moyenne par année de 2020 à 2022, soit 0,2 point de pourcentage de moins par rapport à nos prévisions d'octobre (annexe A). Cette révision à la baisse reflète en partie l'impact de la mise en œuvre de la redevance sur le carbone du gouvernement fédéral.

Après être demeurée en deçà des prévisions du DPB concernant le PIB potentiel depuis la fin de 2008, l'économie canadienne est passée au-dessus de ce seuil au cours du second semestre de 2017 et devrait demeurer à ce niveau jusqu'en 2022. Cependant, ce dépassement traduit un ralentissement temporaire de la croissance du PIB potentiel en 2016 et 2017, principalement en raison des fortes baisses enregistrées dans les investissements commerciaux. Nous prévoyons une hausse de la croissance du PIB potentiel, qui passera de 1,2 % en 2017 à un taux moyen de 1,8 % de 2020 à 2022[17].

Nous supposons que la Banque du Canada maintiendra son taux directeur à 1,25 % jusqu'en mai. Compte tenu d'une inflation de base stabilisée tout au long de 2018, nous prévoyons que la Banque du Canada augmentera progressivement son taux directeur à raison de 25 points de base chaque trimestre jusqu'à ce que le taux retourne à son niveau neutre (nominal) de 3,0 % d'ici le premier trimestre de 2020.

Figure 6

Incertitude entourant la projection du PIB nominal établie par le DPB

PIB nominal, G$

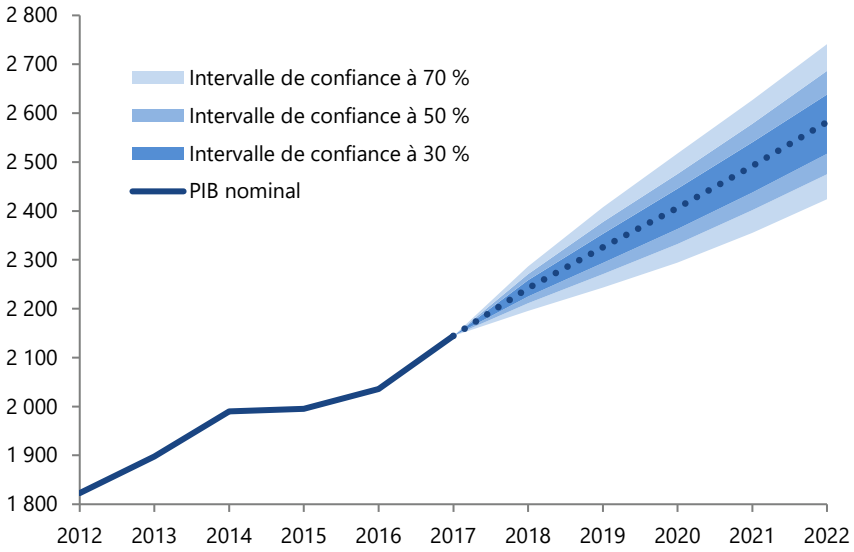

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection s'étend de 2018 à 2022.

De 2018 à 2022, nous prévoyons que la croissance du PIB nominal atteindra en moyenne 3,8 % par année, la croissance du PIB réel, 1,7 %, et l'inflation du PIB, 2,1 %. Rajusté en fonction des révisions historiques, le niveau du PIB nominal est en moyenne le même de 2018 à 2022 comparativement à nos prévisions d'octobre.

Les perspectives économiques du DPB reposent sur l'idée que la probabilité d'avoir des résultats à la hausse est, en règle générale, la même que celle d'avoir des résultats à la baisse. En outre, pour illustrer l'incertitude entourant notre projection du PIB nominal, nous avons élaboré un graphique en éventail qui fournit des intervalles de confiance[18] en fonction des erreurs de prévision historiques[19].

En ce qui concerne les risques à la baisse, nous estimons maintenant que le risque le plus important est la baisse des résultats à l'exportation en raison du protectionnisme croissant dans les politiques commerciales mondiales. Les accords commerciaux existants pourraient être supprimés et remplacés par des arrangements plus restrictifs qui freineraient le commerce mondial et la croissance économique.

En ce qui concerne les risques à la hausse, nous croyons toujours que le risque le plus important est l'augmentation des dépenses des ménages. Compte tenu des niveaux élevés d'endettement des ménages et de l'augmentation prévue des taux d'intérêt, nous prévoyons une solide décélération des dépenses de consommation fondée en partie sur la

supposition que les ménages feront preuve d'une plus grande prudence. Il est toutefois possible que la croissance des dépenses de consommation ralentisse moins que prévu si les ménages contractent de nouvelles dettes pour maintenir des niveaux élevés de consommation.

Tableau 2

Perspectives économiques du DPB et du Budget de 2018

PIB nominal, G$	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
DPB – avril 2018	2 144	2 242	2 325	2 406	2 492	2 582
Budget 2018	2 144	2 234	2 312	2 400	2 487	2 582
Différence	0	8	13	6	5	0

Croissance du PIB réel (%)	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
DPB – avril 2018	3,0	1,9	1,9	1,5	1,5	1,5
Budget 2018	3,0	2,2	1,6	1,7	1,6	1,8
Différence	0,0	-0,3	0,3	-0,2	-0,1	-0,3

Inflation du PIB (%)	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
DPB – avril 2018	2,3	2,6	1,8	1,9	2,0	2,1
Budget 2018	2,3	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9
Différence	0,0	0,8	-0,1	-0,1	0,0	0,2

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget

Note : Les niveaux du PIB nominal présentés dans le budget de 2018 ont été rajustés pour tenir compte de la publication des comptes nationaux du quatrième trimestre (T4) de 2017 le 2 mars. Les chiffres de 2017 sont des valeurs réelles.

Par rapport au budget de 2018, les niveaux du PIB nominal projetés par le DPB sont 6,0 milliards de dollars à la hausse, en moyenne, de 2018 à 2022. Nous prévoyons toutefois une croissance plus faible du PIB réel (1,7 % par rapport à 1,8 % par année) et une inflation plus importante du PIB (2,1 % par rapport à 1,9 % par année), en moyenne, de 2018 à 2022.

L'annexe B présente une comparaison entre les perspectives économiques actuelles du DPB et celles présentées dans le budget de 2018.

Perspectives financières

Tableau 3 Évolution de la situation économique et budgétaire depuis octobre 2017

G$	Prévision					
	2017-2018	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Solde budgétaire en octobre 2017	**-20,2**	**-15,5**	**-14,2**	**-13,6**	**-12,5**	**-9,9**
Évolution de la situation économique	0,0	0,8	1,1	1,4	0,3	-0,5
Évolution de la situation budgétaire	5,4	-4,2	-3,9	-0,9	0,6	2,8
comprenant : changements des méthodes de prévisions des CPD	3,7	-2,3	-2,2	-0,6	0,3	2,1
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements	**-14,8**	**-18,9**	**-17,0**	**-13,1**	**-11,5**	**-7,6**
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2017	-1,9	2,2	-1,8	-1,8	-0,7	0,1
Investissements du budget de 2018	-2,1	-5,5	-2,7	-2,1	-2,3	-3,1
Solde budgétaire en avril 2018	**-18,8**	**-22,1**	**-21,4**	**-16,9**	**-14,6**	**-10,6**

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : CPD signifie « charges de programmes directes ».

La révision des perspectives concernant l'économie canadienne a des répercussions minimales sur les prévisions à moyen terme du solde budgétaire. L'évolution de la situation économique contribue à réduire de 0,5 milliard de dollars par année en moyenne les déficits budgétaires projetés pour la période allant de 2017-2018 à 2022-2023.

Depuis les *Perspectives économiques et financières* d'octobre dernier, nous avons mis au point une nouvelle méthode de prévision des charges de programmes directes (CPD), lesquelles comprennent les paiements de transfert gérés par les ministères et les dépenses de fonctionnement. Cette nouvelle méthode a des répercussions notables sur les prévisions concernant les CPD. Cela dit, l'évolution de la situation financière, conjuguée aux derniers résultats cumulatifs de l'exercice en cours, contribue à augmenter les déficits budgétaires projetés de moins que 0,1 milliard de dollars par année en moyenne.

Selon l'hypothèse du statu quo (c'est-à-dire avant les mesures stratégiques découlant de l'*Énoncé économique de l'automne 2017* (EEA) et les mesures du budget de 2018), les déficits budgétaires projetés pour la période allant de 2017-2018 à 2022-2023 sont, en moyenne, de 0,5 milliard par année en deçà des prévisions d'octobre.

Nous estimons que les mesures stratégiques prises depuis l'EEA 2017 se chiffrent à 21,7 milliards de dollars, soit 3,6 milliards par année, en moyenne, pour la période allant de 2017-2018 à 2022-2023. En conséquence, nos prévisions à moyen terme des déficits budgétaires demeurent, en moyenne, 3,1 milliards de dollars plus élevés par rapport aux prévisions d'octobre dernier.

Les annexes C et D fournissent un résumé détaillé des perspectives financières et l'annexe E présente une comparaison avec nos perspectives financières d'octobre 2017.

Tableau 4 Mesures stratégiques depuis octobre 2017

G$	Prévision					
	2017-2018	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Mesures stratégiques hors cycle						
Bonification de l'ACT	0,0	-0,1	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Autres mesures stratégiques*	-1,9	2,3	-1,3	-1,2	-0,2	0,6
Total des mesures hors cycle	-1,9	2,2	-1,8	-1,8	-0,7	0,1
Mesures stratégiques annoncées dans le budget de 2018						
Accessibilité de l'ACT	0,0	-0,1	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Famille et travail	0,0	0,0	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3
PTPGP : recettes perdues	0,0	-0,1	-0,4	-0,5	-0,6	-0,7
Exploration minière, premier stade	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Élargissement des coûts admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxation du tabac	0,0	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Taxation du cannabis	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
RRQ : déductibilité des cotisations patronales	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Allocation pour enfants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide fiscale pour l'énergie propre	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Autres mesures stratégiques*	-2,1	-5,6	-2,0	-1,1	-1,3	-2,0
Budget total de 2018	-2,1	-5,5	-2,7	-2,1	-2,3	-3,1
Total des mesures stratégiques	**-4,0**	**-3,3**	**-4,5**	**-3,8**	**-3,0**	**-3,0**

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : * Les estimations concernant les autres mesures stratégiques sont tirées du budget de 2018.
ACT signifie « Allocation canadienne pour les travailleurs »; PTPGP signifie « Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste »; RRQ signifie « Régime des rentes du Québec ». On pourra trouver des estimations détaillées des coûts sur le site Web du DPB http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/our-publications .

Le DPB a évalué indépendamment l'effet sur les perspectives budgétaires de dix mesures visant les recettes et les dépenses annoncées dans le budget de 2018 ou prises hors cycle (c'est-à-dire au cours de la période comprise entre l'*Énoncé économique de l'automne 2017* et le budget de 2018).

Au total, le DPB estime que le coût des nouvelles mesures est 1,4 milliard de dollars (7 %) plus élevé que le gouvernement avait estimé dans le budget de 2018. Par exemple, le DPB estime que les coûts de l'accessibilité accrue à l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) sont 0,2 milliards de dollars supérieurs, en moyenne, à ceux présentés dans le budget de 2018[20].

Nos perspectives financières tiennent pleinement compte des estimations du DPB concernant les nouvelles mesures.

Tableau 5 Résumé des perspectives financières

G$	2016-2017	Prévision 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus budgétaires	293,5	308,3	323,9	337,7	352,4	365,6	379,8
Charges de programmes	287,2	303,2	318,3	327,5	334,5	343,0	351,3
Frais de la dette publique	24,1	23,9	27,7	31,6	34,9	37,2	39,1
Total des charges	311,3	327,1	346,0	359,1	369,4	380,2	390,4
Solde budgétaire	-17,8	-18,8	-22,1	-21,4	-16,9	-14,6	-10,6
Dette fédérale	631,9	650,9	673,1	694,5	711,5	726,0	736,6
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,4	14,4	14,4	14,5	14,6	14,7	14,7
Charges de programmes	14,1	14,1	14,2	14,1	13,9	13,8	13,6
Frais de la dette publique	1,2	1,1	1,2	1,4	1,4	1,5	1,5
Total des charges	15,3	15,3	15,4	15,4	15,4	15,3	15,1
Solde budgétaire	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9	-0,7	-0,6	-0,4
Dette fédérale	31,0	30,4	30,0	29,9	29,6	29,1	28,5

Sources : Finances Canada, Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Pour l'exercice 2017-2018, nous prévoyons un déficit budgétaire de 18,8 milliards de dollars, soit 1,4 milliard de moins que ce qui a été prévu en octobre. Cette révision à la baisse est essentiellement liée à la diminution de l'estimation des charges de programmes directes, attribuable en partie au report de certaines dépenses dans les infrastructures qui a plus que contrebalancé l'investissement de 4,0 milliards de dollars dans les nouvelles mesures stratégiques en 2017-2018.

Au cours des années restantes, nous prévoyons que le solde budgétaire s'améliorera et que le déficit passera de 22,1 milliards de dollars (soit 1,0 % du PIB) à 10,6 milliards (soit 0,4 % du PIB). Selon nos prévisions, les recettes, en particulier celles tirées de l'impôt sur le revenu, afficheront à moyen terme un taux de croissance supérieur au taux du PIB nominal, essentiellement parce que le régime fiscal n'est pas entièrement indexé en fonction de la croissance réelle des revenus et de l'inflation.

Par ailleurs, nous prévoyons que la croissance des charges de programmes sera plus lente que la croissance de l'économie, même après la prise en compte des nouvelles mesures stratégiques. La diminution prévue des charges de programmes par rapport à la taille de l'économie tient essentiellement à la croissance modérée des dépenses de fonctionnement du gouvernement. À mesure que les taux d'intérêt continueront d'augmenter et que l'encours de la dette portant intérêt augmentera, les frais de la dette

publique devraient augmenter pour passer d'un minimum record de 1,1 % du PIB en 2017-2018 à 1,5 % en 2022-2023.

Nous prévoyons que le ratio de la dette fédérale par rapport au PIB continuera de s'infléchir pour chuter à 29,6 % du PIB en 2020-2021. Ainsi, le gouvernement pourrait réduire ses recettes ou augmenter ses dépenses de 32 millions de dollars cumulativement et atteindre néanmoins son objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 30,9 % ou moins en 2020-2021.

Tableau 6 Perspectives concernant les revenus

G$	2016 -2017	Prévision 2017 -2018	2018 -2019	2019 -2020	2020 -2021	2021 -2022	2022 -2023
Impôts sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	143,7	150,9	161,0	169,6	177,0	184,2	191,7
Impôt sur le revenu des sociétés	42,2	46,6	45,8	46,3	48,4	50,4	52,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	7,1	7,8	7,7	7,8	8,0	8,3	8,6
Impôt total sur le revenu	193,0	205,3	214,4	223,7	233,4	242,9	252,9
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	34,4	35,9	37,8	39,0	40,4	41,8	43,2
Droits de douane à l'importation	5,5	5,6	5,6	5,8	6,0	6,3	6,5
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,6	12,1	12,3	12,5	12,7	12,8
Total des taxes et droits d'accise	51,3	53,0	55,5	57,2	58,9	60,7	62,5
Cotisations d'AE	22,1	20,8	22,4	23,4	24,2	25,1	26,0
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	5,7	6,7	6,9	7,4	7,6	7,9	8,1
Autres programmes	19,3	20,7	22,1	22,9	24,9	25,7	26,8
Opérations de change	2,1	1,9	2,5	3,1	3,4	3,4	3,5
Total des autres revenus	27,1	29,2	31,5	33,5	35,9	36,9	38,3
Total des revenus budgétaires	293,5	308,3	323,9	337,7	352,4	365,6	379,8

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Nous prévoyons des recettes de 308,3 milliards de dollars en 2017-2018; ces prévisions demeurent inchangées par rapport à celles d'octobre.

En général, les recettes fédérales devraient croître plus rapidement que le PIB nominal, l'indicatif le plus large de l'assiette fiscale du gouvernement. Nous prévoyons que le total des recettes augmentera en proportion de l'économie pour passer de 14,4 % du PIB en 2016-2017 à 14,7 % du PIB en 2022-2023.

Les nouvelles mesures productrices de recettes, dont les récentes modifications apportées à l'impôt sur le revenu des petites entreprises, représentent des recettes supplémentaires de quelque 1,5 milliard de dollars par année de 2018-2019 à 2022-2023.

Au-delà de 2017-2018, nous nous attendons à des recettes supérieures à celles que nous prévoyions en octobre, soit 2,2 milliards de plus par année. Les augmentations les plus importantes concernent les rentrées d'impôt sur le revenu, du fait de l'augmentation de la rémunération des salariés et des bénéfices des sociétés, ainsi que les nouvelles mesures stratégiques, en particulier celles touchant l'impôt sur le revenu des sociétés.

Tableau 7 Perspectives concernant les cotisations d'AE et le compte des opérations de l'assurance-emploi

G$	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus	**22,5**	**21,2**	**22,8**	**23,8**	**24,6**	**25,5**	**26,5**
Cotisations d'assurance-emploi	22,1	20,8	22,4	23,4	24,2	25,1	26,0
Cotisations des employés fédéraux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Dépenses	**22,5**	**21,7**	**23,6**	**25,0**	**25,3**	**25,9**	**26,6**
Prestations	20,7	19,8	21,6	23,0	23,2	23,8	24,4
Frais d'administration	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	(..)	2025
Solde annuel	0,7	-0,4	-0,7	-1,1	-0,8	-0,4	-0,3		0,7
Solde cumulatif	2,5	2,1	1,4	0,3	-0,6	-1,0	-1,3		0,3

(par tranche de 100 $ de rémunération assurable)	Légiféré			Prévision					
	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	(..)	**2025**
Taux de cotisation (DPB)	1,88	1,63	1,66	1,68	1,68	1,68	1,68		1,68
Taux de cotisation (Budget 2018)	1,88	1,63	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66		1,66

Sources : Bureau de l'actuaire en chef; Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Les revenus et les dépenses du programme d'assurance-emploi (AE) sont consolidés et gérés au moyen du compte des opérations de l'AE[21].

Le taux de chômage au Canada a nettement diminué pendant la deuxième moitié de l'année 2017-2018 et, comparativement à octobre 2017, le DPB s'attend à une baisse du taux de chômage à moyen terme. À ce titre, nous prévoyons une diminution moyenne des prestations d'AE de 400 millions de dollars jusqu'en 2022-2023. Nos perspectives révisées à la baisse concernant les prestations d'AE font plus que contrebalancer l'augmentation d'environ 200 millions des prestations d'AE découlant des mesures stratégiques annoncées dans le budget de 2018.

En 2018, le taux de cotisation à l'AE est fixé à 1,66 $ (par 100 $ de gains assurables). Le DPB estime que le taux d'équilibre sur sept ans correspondra à 1,68 $ de 2019 à 2025, soit 0,02 $ (par 100 $ de gains assurables) de plus que prévu dans le budget de 2018.

Tableau 8 Perspectives concernant les dépenses

G$	2016-2017	Prévision 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Transferts aux personnes							
Prestations aux aînés	48,2	50,9	53,7	56,9	60,2	63,7	67,3
Prestations d'AE	20,7	19,8	21,6	23,0	23,2	23,8	24,4
Prestations pour enfants	22,1	23,6	23,8	24,7	25,4	26,1	26,8
Total	90,9	94,2	99,1	104,5	108,8	113,6	118,5
Transferts aux autres administrations	68,7	70,6	73,6	76,5	79,7	82,8	85,2
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	41,6	43,8	47,8	50,7	52,6	52,2	52,3
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	86,0	94,6	97,8	95,7	93,3	94,4	95,4
Total des charges de programmes directes	127,6	138,4	145,6	146,5	145,9	146,6	147,6
Total des charges de programmes	287,2	303,2	318,3	327,5	334,5	343,0	351,3

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Nous prévoyons que les charges de programmes s'élèveront à 303,2 milliards de dollars en 2017-2018, soit 1,2 milliard de moins que le montant prévu en octobre.

Les prestations d'assurance-emploi figurent au nombre des facteurs ayant contribué à la réduction des dépenses en 2017-2018. Compte tenu de la baisse du taux de chômage survenue pendant la deuxième moitié de 2017-2018, notre nouvelle estimation concernant les prestations d'AE se chiffre à 19,8 milliards de dollars, soit 1,8 milliard de moins que le montant prévu en octobre. En 2017-2018, le report de certaines dépenses dans les infrastructures compense partiellement les coûts des nouvelles mesures liées aux charges de programmes directes, y compris la dépense ponctuelle associée aux changements des prestations pour les anciens combattants.

Nous prévoyons qu'à moyen terme, le total des charges de programmes diminuera par rapport au PIB nominal pour passer de 14,1 % du PIB en 2016-2017 à 13,6 % du PIB en 2022-2023.

Nous prévoyons en outre que les principaux transferts fédéraux (aux particuliers et aux autres administrations) augmenteront à peu près au même rythme que le PIB nominal, à l'exception notable des prestations aux aînés pour lesquelles les dépenses augmentent plus rapidement que le PIB nominal, en raison surtout de la croissance de la population des 65 ans et plus.

Dans nos perspectives, le poste de dépenses affichant la croissance la plus lente correspond aux charges de programmes directes, qui demeurent relativement stables au-delà de 2018-2019.

Tableau 9 Perspectives concernant les charges de programmes directes

G$	2016-2017	Prévision 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Paiements de transfert	41,6	43,8	47,8	50,7	52,6	52,2	52,3
Dépenses de fonctionnement							
Personnel – coûts actuels	38,9	39,7	39,7	40,6	41,6	42,5	43,6
Personnel – coûts futurs et avantages sociaux	9,6	11,2	12,7	10,6	7,4	6,2	3,7
Sociétés d'État entreprises	3,2	2,4	2,0	1,9	1,8	1,9	1,9
Sociétés d'État consolidées	8,9	10,7	10,8	10,6	11,1	11,2	11,6
Autres dépenses de fonctionnement	18,6	20,7	21,1	21,7	22,4	23,0	23,8
Mesures stratégiques	0,0	4,4	5,8	4,5	3,1	3,2	4,1
Total des dépenses de fonctionnement	80,8	89,1	92,1	89,8	87,3	88,0	88,7
Charges d'amortissement des immobilisations	5,2	5,5	5,7	5,9	6,0	6,4	6,6
Total des charges de programmes directes	127,6	138,4	145,6	146,5	145,9	146,6	147,6

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Le DPB prévoit que les charges de programmes directes se chiffreront à 138,4 milliards de dollars en 2017-2018 (soit 6,5 % du PIB) et atteindront 147,6 milliards de dollars en 2022-2023 (soit 5,7 % du PIB), ce qui représente une croissance annuelle de 1,3 % pour la période comprise entre 2018-2019 et 2022-2023.

Le taux de croissance annualisé des charges de programmes directes (CPD) s'est maintenu pour la dernière fois égal ou en deçà de 1,3 % pendant la période cinq ans allant de 2011-2012 à 2015-2016 (croissance de 0,0 %). Ce taux de croissance nul a été rendu possible par des réductions aux transferts de CPD et à la taille du personnel de la fonction publique.

Selon nos prévisions actuelles, les CPD affichent une croissance relativement faible à moyen terme, quoique pour des raisons quelque peu différentes. L'une des principales raisons tient au plan d'embauche du gouvernement. En effet, les plans de dotation globaux des grands ministères (qui emploient les trois quarts des fonctionnaires fédéraux) prévoient de légères réductions du nombre de fonctionnaires fédéraux jusqu'en 2019-2020[22].

Cela dit, le principal facteur qui détermine les perspectives du DPB concernant la baisse à moyen terme des dépenses de fonctionnement réside dans la diminution des charges associées aux avantages sociaux futurs, dont les coûts ont augmenté à 9,6 milliards de dollars en 2016-2017, notamment en raison de la faiblesse des taux d'intérêt[23]. Compte tenu des hausses récentes et prévues des taux d'intérêt, les charges associées aux avantages sociaux futurs devraient finir par chuter à 3,7 milliards de dollars en 2022-2023.

L'encadré 1 fournit une description de la nouvelle approche du DPB sur les prévisions, à moyen terme, des charges de programmes directes.

Encadré 1 – Prévisions concernant les charges de programmes directes

Le principal changement que le DPB a apporté à sa méthode de prévision pour établir ses perspectives financières d'avril 2018 réside dans le fait qu'il a établi ses propres prévisions indépendantes concernant les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Auparavant, le DPB s'appuyait fortement sur les perspectives de Finances Canada concernant les trois composantes des charges de programmes directes : les transferts, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations.

Les éléments de coût sous-jacents des CPD sont rarement ventilés dans les documents budgétaires, de sorte qu'il est difficile pour les parlementaires de procéder à un examen rigoureux des perspectives concernant les CPD. Par exemple, dans le budget de 2018, le gouvernement a indiqué qu'il révisait les charges de programmes directes de 2,7 milliards de dollars par année en moyenne. Cependant, le budget de 2018 ne fournit pas suffisamment de détails pour qu'on puisse expliquer quels sont les facteurs qui ont contribué à la révision des prévisions.

Pour ce qui est des perspectives d'avril 2018, le DPB a établi des prévisions indépendantes concernant les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Ce deuxième ensemble de données devrait aider les parlementaires à réaliser un examen plus rigoureux des éléments de coût sous-jacents des prévisions du gouvernement concernant les CPD.

Une bonne partie des CPD revêt un caractère fortement discrétionnaire. C'est pourquoi le DPB a fondé ses perspectives principalement sur de l'information publiquement accessible (par exemple, plans d'embauche des ministères fédéraux, plans organisationnels des sociétés d'État et estimations des coûts des nouvelles mesures stratégiques), assortie, au besoin, des prévisions du DPB (par exemple, avantages sociaux futurs à verser pour emploi actuel et passé, inflation et services professionnels).

Tableau 10 Sensibilité du solde budgétaire aux chocs économiques

G$	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Diminution d'un pour cent du PIB réel	-3,8	-3,2	-3,4	-3,5	-3,8
Diminution d'un pour cent du niveau de prix du PIB	-1,0	-1,9	-2,0	-2,0	-2,1
Augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt	-3,1	-0,3	-0,4	-1,1	-2,0

Source : Directeur parlementaire du budget.

Trois grands indicateurs économiques servent à rendre compte des résultats budgétaires généraux du gouvernement fédéral : la croissance du PIB réel, l'inflation du PIB et les taux d'intérêt. Suivant l'approche de Finances Canada pour évaluer la sensibilité des perspectives budgétaires, le DPB a évalué les effets de trois chocs économiques clés sur ses perspectives financières :

i. Une réduction permanente d'un pour cent du niveau du PIB réel attribuable en parts égales à un ralentissement de la productivité et de l'emploi;
ii. Une réduction permanente d'un pour cent du niveau de prix du PIB, en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'indice de prix du PIB;
iii. Une augmentation permanente d'un point de pourcentage (100 points de base) de tous les taux d'intérêt.

Pour la production de nos estimations de la sensibilité, nous supposons que la variation du PIB nominal est répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des dépenses. De plus, les chocs économiques illustrent de façon simplifiée un système complexe et endogène. Par conséquent, il faut voir ces estimations comme des règles générales simplifiées.

Voir les annexes F à H pour connaître les impacts sur les catégories des revenus et des dépenses.

Figure 7 Résultats relatifs au solde budgétaire au titre d'autres scénarios économiques

Solde budgétaire, G$

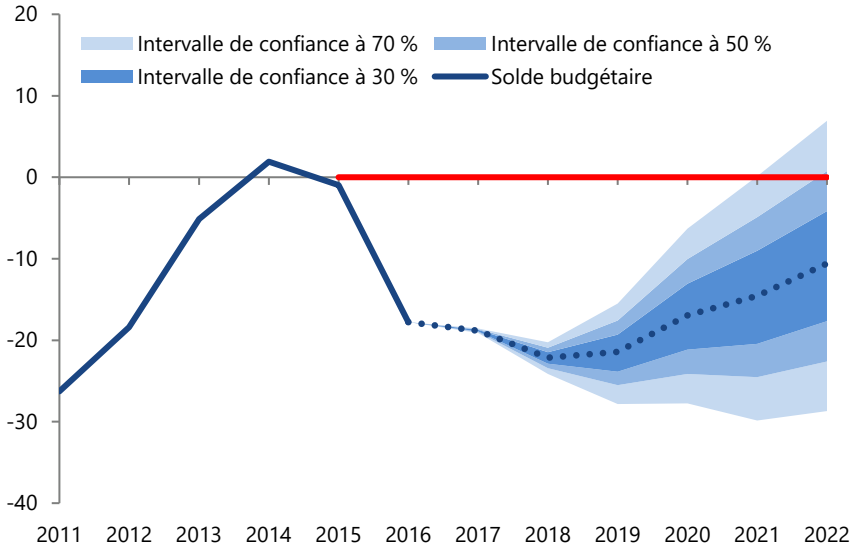

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les séries sont présentées pour chaque exercice; 2011 fait référence à l'exercice 2011-2012. La période de projection s'étend de l'exercice 2017-2018 à celui de 2022-2023. La ligne rouge correspond à un budget équilibré.

Pour illustrer les conséquences financières de l'incertitude attachée à nos perspectives économiques, nous avons réparti les scénarios économiques en éléments budgétaires et élaboré des graphiques en éventail assortis d'intervalles de confiance liés à notre projection financière de base.

Les graphiques et distributions ont toutefois leurs limites, car ils ne tiennent compte que de l'incertitude attachée à nos perspectives économiques. Ils ne traduisent pas non plus l'incertitude attachée à la conversion des prévisions économiques en prévisions financières, à la réaction des politiques financières discrétionnaires à différents résultats économiques et aux risques non économiques (par exemple, les dépenses liées aux responsabilités légales).

Compte tenu des scénarios attachés à nos perspectives économiques, et selon l'hypothèse du statu quo, il est peu probable que le budget soit équilibré ou excédentaire à moyen terme[24]. Selon nos estimations, la probabilité que le budget soit équilibré ou excédentaire au cours de la période allant de 2017-2018 à 2019-2020 est effectivement nulle.

Cependant, nous estimons que, en 2020-2021, il y a environ 5 % de chances que le budget soit équilibré ou excédentaire. La probabilité que cette situation se concrétise augmente à 25 % en 2022-2023.

Figure 8 Résultats relatifs à la dette fédérale au PIB au titre d'autres scénarios économiques

Dette fédérale, % du PIB nominal

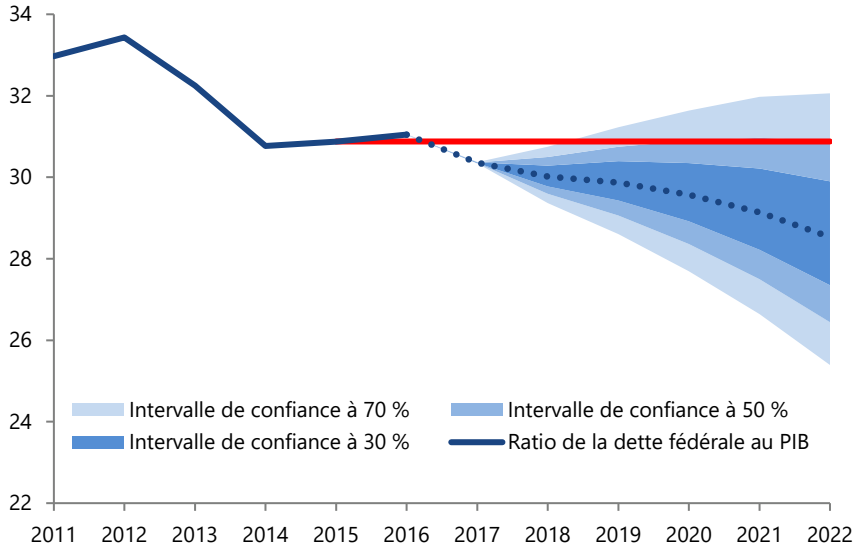

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les séries sont présentées pour chaque exercice; 2011 fait référence à l'exercice 2011-2012. La période de projection s'étend de l'exercice 2017-2018 à celui de 2022-2023. La ligne rouge correspond à la cible du ratio de la dette fédérale au PIB en 2020-2021.

Compte tenu des scénarios attachés à nos perspectives économiques, et selon l'hypothèse du statu quo en matière de politique financière, nous estimons qu'un intervalle de confiance de 70 % pour le ratio de la dette fédérale au PIB en 2022-2023 correspond à environ 7 points de pourcentage. Il s'agit de ±3,5 points de pourcentage par rapport à la projection de base de la dette fédérale au PIB que nous prévoyons pour 2022-2023.

Rappelons que dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB pour le ramener à un niveau inférieur sur une période de cinq ans se terminant en 2020-2021. Il en résulte que l'objectif d'endettement consiste à atteindre un ratio de la dette fédérale au PIB de 30,9 % en 2020-2021.

Compte tenu des scénarios attachés à nos perspectives économiques, et selon l'hypothèse du statu quo, il est fort probable que le ratio de la dette fédérale au PIB sera inférieur à l'objectif de 30,9 % au cours de la période allant de 2017-2018 à 2022-2023.

Selon nos estimations, en 2020-2021, il y a environ 75 % de chances que le ratio de la dette fédérale au PIB soit inférieur au niveau visé.

Tableau 11 Perspectives financières du DPB et du Budget de 2018

	Prévision					
	2017-2018	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Solde budgétaire (G$)						
DPB (avril 2018)	-18,8	-22,1	-21,4	-16,9	-14,6	-10,6
Budget 2018	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Différence	0,6	-4,0	-3,9	0,0	-0,8	1,7
Dette fédérale (% du PIB)						
DPB (avril 2018)	30,4	30,0	29,9	29,6	29,1	28,5
Budget 2018	30,4	30,1	29,8	29,4	28,9	28,4
Différence	0,0	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,1

Sources : Finances Canada, Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Pour 2017-2018, nous prévoyons un déficit de 18,8 milliards de dollars, soit 0,6 milliard de moins que les estimations présentées par le gouvernement dans le budget de 2018. Selon nos estimations, les dépenses de fonctionnement prises en compte dans les CPD seront de 1,0 milliard inférieures aux estimations du gouvernement pour la même année.

Au-delà de 2017-2018, le DPB prévoit des déficits budgétaires de 1,4 milliard de dollars supérieurs par année, en moyenne, par rapport au budget de 2018. Nos prévisions de déficit plus élevées reflètent en grande partie nos projections plus élevées pour les frais de la dette publique, les charges de programmes directes et les prestations pour enfants.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a publié des données financières plus détaillées concernant les nouvelles mesures stratégiques, de même que des tableaux supplémentaires établissant les liens entre les mesures annoncées dans le budget et les estimations présentées. Ces compléments d'information constituent un progrès, mais il manque toujours des renseignements importants. Pour réaliser un examen plus rigoureux du plan financier du gouvernement fédéral, les parlementaires pourraient demander un bilan plus détaillé des éléments de coût sous-jacents des charges de programmes directes, ainsi qu'une explication approfondie de la relation entre les charges de programmes directes et les plans ministériels.

Annexes

A : Perspectives économiques détaillées

% sauf indication contraire	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel						
Avril 2018	3,0	1,9	1,9	1,5	1,5	1,5
Octobre 2017	3,1	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7
Croissance du PIB potentiel						
Avril 2018	1,2	1,5	1,7	1,8	1,8	1,7
Octobre 2017	1,2	1,5	1,8	1,9	2,0	1,9
Inflation du PIB						
Avril 2018	2,3	2,6	1,8	1,9	2,0	2,1
Octobre 2017	2,4	1,8	2,0	2,0	2,1	2,1
Croissance du PIB nominal						
Avril 2018	5,3	4,6	3,7	3,5	3,6	3,6
Octobre 2017	5,5	3,8	3,8	3,9	3,8	3,8
PIB nominal (milliards de $)						
Avril 2018	2 144	2 242	2 325	2 406	2 492	2 582
Octobre 2017	2 149	2 232	2 317	2 406	2 498	2 593
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
Avril 2018	0,7	1,5	2,3	3,0	3,0	3,0
Octobre 2017	0,7	1,6	2,6	3,0	3,0	3,0
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans						
Avril 2018	1,8	2,6	3,6	4,0	4,0	4,0
Octobre 2017	1,8	2,7	3,3	3,8	3,9	4,0
Taux de change (cents US / $CAN)						
Avril 2018	77,1	77,9	76,6	76,4	76,5	76,7
Octobre 2017	77,4	80,2	80,0	79,8	79,7	79,6
Taux de chômage						
Avril 2018	6,3	5,9	6,0	5,8	5,7	5,7
Octobre 2017	6,4	6,3	6,2	6,1	6,1	6,1
Inflation de l'IPC						
Avril 2018	1,6	2,6	2,1	2,1	2,1	2,1
Octobre 2017	1,5	1,7	2,0	2,1	2,1	2,1
Croissance du PIB réel américain						
Avril 2018	2,3	2,8	2,4	1,8	1,8	1,8
Octobre 2017	2,1	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8
Prix du pétrole WTI ($US)						
Avril 2018	51	63	59	55	55	56
Octobre 2017	50	52	51	50	51	52

Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Les niveaux du PIB nominal d'octobre ont été rajustés en fonction des révisions historiques.

B : Perspectives économiques du DPB et du Budget de 2018

% sauf indication contraire	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel						
DPB – avril 2018	3,0	1,9	1,9	1,5	1,5	1,5
Budget 2018	3,0	2,2	1,6	1,7	1,6	1,8
Inflation du PIB						
DPB – avril 2018	2,3	2,6	1,8	1,9	2,0	2,1
Budget 2018	2,2	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9
Croissance du PIB nominal						
DPB – avril 2018	5,3	4,6	3,7	3,5	3,6	3,6
Budget 2018	5,2	4,0	3,5	3,8	3,6	3,8
PIB nominal (milliards de $)						
DPB – avril 2018	2 144	2 242	2 325	2 406	2 492	2 582
Budget 2018	2 144	2 234	2 312	2 400	2 487	2 582
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
DPB – avril 2018	0,7	1,5	2,3	3,0	3,0	3,0
Budget 2018	0,7	1,4	2,0	2,3	2,5	2,5
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans						
DPB – avril 2018	1,8	2,6	3,6	4,0	4,0	4,0
Budget 2018	1,8	2,3	2,8	3,1	3,2	3,3
Taux de change (cents US / $CAN)						
DPB – avril 2018	77,1	77,9	76,6	76,4	76,5	76,7
Budget 2018	77,2	79,0	79,6	80,3	80,6	81,2
Taux de chômage						
DPB – avril 2018	6,3	5,9	6,0	5,8	5,7	5,7
Budget 2018	6,4	6,0	6,0	6,1	6,0	6,0
Inflation de l'IPC						
DPB – avril 2018	1,6	2,6	2,1	2,1	2,1	2,1
Budget 2018	1,6	1,9	2,0	1,9	1,9	2,0
Croissance du PIB réel américain						
DPB – avril 2018	2,3	2,8	2,4	1,8	1,8	1,8
Budget 2018	2,3	2,4	1,9	1,9	1,8	1,9
Prix du pétrole WTI ($US)						
DPB – avril 2018	51	63	59	55	55	56
Budget 2018	51	56	57	57	59	62

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les niveaux du PIB nominal présentés dans le budget de 2018 ont été rajustés pour tenir compte de la publication des comptes nationaux du quatrième trimestre (T4) de 2017 le 2 mars.

C : Perspectives financières détaillées

G$	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Impôts sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	143,7	150,9	161,0	169,6	177,0	184,2	191,7
Impôt sur le revenu des sociétés	42,2	46,6	45,8	46,3	48,4	50,4	52,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	7,1	7,8	7,7	7,8	8,0	8,3	8,6
Impôt total sur le revenu	193,0	205,3	214,4	223,7	233,4	242,9	252,9
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	34,4	35,9	37,9	39,0	40,4	41,8	43,2
Droits de douane à l'importation	5,5	5,6	5,6	5,8	6,0	6,3	6,5
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,6	12,1	12,3	12,5	12,7	12,8
Total des taxes et droits d'accise	51,3	53,0	55,5	57,2	58,9	60,7	62,5
Cotisations d'AE	22,1	20,8	22,4	23,4	24,2	25,1	26,0
Autres revenus	27,1	29,2	31,5	33,5	35,9	36,9	38,3
Total des revenus budgétaires	**293,5**	**308,3**	**323,9**	**337,7**	**352,4**	**365,6**	**379,8**
Principaux transferts aux personnes							
Prestations aux aînés	48,2	50,9	53,7	56,9	60,2	63,7	67,3
Prestations d'AE	20,7	19,8	21,6	23,0	23,2	23,8	24,4
Prestations pour enfants	22,1	23,6	23,8	24,7	25,4	26,1	26,8
Total	90,9	94,2	99,1	104,5	108,8	113,6	118,5
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	36,1	37,2	38,6	40,1	41,9	43,6	45,1
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5	15,9
Péréquation	18,0	18,2	19,0	19,7	20,6	21,4	22,2
Formule de financement des territoires	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2
Fonds de la taxe sur l'essence	2,1	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	0,3	0,9	1,1	1,3	1,5	1,2
Autres arrangements fiscaux	-4,4	-4,6	-5,0	-5,1	-5,4	-5,6	-5,9
Total	68,7	70,6	73,6	76,5	79,7	82,8	85,2
Charges de programmes directes							
Transferts de paiements	41,6	43,8	47,8	50,7	52,6	52,2	52,3
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	86,0	94,6	97,8	95,7	93,3	94,4	95,4
Total des charges de programmes directes	127,6	138,4	145,6	146,5	145,9	146,6	147,6
Total des charges de programmes	287,2	303,2	318,3	327,5	334,5	343,0	351,3
Frais de la dette publique	24,1	23,9	27,7	31,6	34,9	37,2	39,1
Total des charges	**311,3**	**327,1**	**346,0**	**359,1**	**369,4**	**380,2**	**390,4**
Solde budgétaire	**-17,8**	**-18,8**	**-22,1**	**-21,4**	**-16,9**	**-14,6**	**-10,6**
Dette fédérale	631,9	650,9	673,1	694,5	711,5	726,0	736,6

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

D : Perspectives financières détaillées (% du PIB)

% du PIB	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Impôts sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,1	7,0	7,2	7,3	7,4	7,4	7,4
Impôt sur le revenu des sociétés	2,1	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Impôt sur le revenu des non-résidents	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôt total sur le revenu	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Droits de douane à l'importation	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres taxes et droits d'accise	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des taxes et droits d'accise	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
Cotisations d'AE	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Total des revenus budgétaires	**14,4**	**14,4**	**14,4**	**14,5**	**14,6**	**14,7**	**14,7**
Principaux transferts aux personnes							
Prestations aux aînés	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6
Prestations d'AE	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Prestations pour enfants	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Total	4,5	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,6
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Péréquation	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
Formule de financement des territoires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Fonds de la taxe sur l'essence	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Autres arrangements fiscaux	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Total	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,1	2,0
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	4,2	4,4	4,4	4,1	3,9	3,8	3,7
Total des charges de programmes directes	6,3	6,5	6,5	6,3	6,1	5,9	5,7
Total des charges de programmes	14,1	14,1	14,2	14,1	13,9	13,8	13,6
Frais de la dette publique	1,2	1,1	1,2	1,4	1,5	1,5	1,5
Total des charges	**15,3**	**15,3**	**15,4**	**15,4**	**15,4**	**15,3**	**15,1**
Solde budgétaire	**-0,9**	**-0,9**	**-1,0**	**-0,9**	**-0,7**	**-0,6**	**-0,4**
Dette fédérale	31,0	30,4	30,0	29,9	29,6	29,1	28,5

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

E : Perspectives financières du DPB – avril 2018 et octobre 2017

G$	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Impôts sur le revenu						
Impôt sur le revenu des particuliers	0,0	0,0	0,2	0,4	-0,1	-0,7
Impôt sur le revenu des sociétés	2,6	1,9	1,9	2,0	1,8	1,9
Impôt sur le revenu des non-résidents	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Impôt total sur le revenu	2,6	1,8	2,0	2,3	1,5	1,0
Taxes et droits d'accise						
Taxe sur les produits et services	0,3	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4
Droits de douane à l'importation	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Autres taxes et droits d'accise	-0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3
Total des taxes et droits d'accise	-0,2	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6
Cotisations d'AE	-0,7	-0,8	-0,6	-0,6	-0,5	-0,6
Autres revenus	-1,6	-1,0	0,4	1,0	0,9	0,9
Total des revenus budgétaires	**0,1**	**0,7**	**2,6**	**3,4**	**2,4**	**1,9**
Principaux transferts aux personnes						
Prestations aux aînés	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Prestations d'AE	-1,8	-0,1	0,3	-0,2	-0,4	-0,5
Prestations pour enfants	-0,4	-0,5	0,3	0,4	-0,1	-0,2
Total	-1,8	-0,3	1,0	0,7	0,0	-0,3
Principaux transferts aux autres administrations						
Transfert canadien en matière de santé	0,0	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Péréquation	-0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Formule de financement des territoires	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,2
Fonds de la taxe sur l'essence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres arrangements fiscaux	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	0,1	0,8	0,9	1,0	1,0	0,8
Charges de programmes directes						
Paiements de transfert	-4,0	-0,6	2,4	3,3	2,1	1,7
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	4,4	7,3	5,1	0,9	0,6	-0,1
Total des charges de programmes directes	0,4	6,8	7,5	4,3	2,8	1,5
Total des charges de programmes	-1,2	7,2	9,4	5,9	3,7	2,1
Frais de la dette publique	-0,1	0,2	0,4	0,8	0,7	0,6
Total des charges	**-1,3**	**7,4**	**9,8**	**6,7**	**4,4**	**2,7**
Solde budgétaire	**1,4**	**-6,7**	**-7,3**	**-3,4**	**-2,0**	**-0,7**
Dette fédérale	-1,2	5,5	12,8	16,2	18,2	18,9

Source : Directeur parlementaire du budget.

F : Effet sur les perspectives financières d'une diminution de un pour cent du PIB réel

G$	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôts sur le revenu					
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,1	-2,3	-2,4	-2,5	-2,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,2	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5
Impôt sur le revenu des non-résidents	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Total des impôts sur le revenu	-2,4	-2,7	-2,9	-3,1	-3,2
Taxes et droits d'accise					
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Droits de douane à l'importation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Autres taxes et droits d'accise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des taxes et droits d'accise	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5
Cotisations d'assurance-emploi	0,1	1,2	1,2	1,2	1,3
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus budgétaires	-2,8	-2,1	-2,3	-2,5	-2,6
Principaux transferts aux particuliers					
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	0,9	1,0	1,1	1,1	1,2
Principaux transferts aux autres administrations					
Transfert canadien en matière de santé	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Péréquation	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Formule de financement des territoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de la taxe sur l'essence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres accords fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,0	-0,1	-0,3	-0,6	-0,6
Charges de programmes directes	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4
Total des charges	1,0	1,2	1,1	1,0	1,2
Solde budgétaire	**-3,8**	**-3,2**	**-3,4**	**-3,5**	**-3,8**

Source : Directeur parlementaire du budget.

G : Effets sur les perspectives financières d'une diminution de un pour cent des prix du PIB

G$	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôts sur le revenu					
Impôt sur le revenu des particuliers	-0,8	-1,7	-1,8	-1,9	-2,0
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,2	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5
Impôt sur le revenu des non-résidents	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Total des impôts sur le revenu	-1,1	-2,1	-2,3	-2,5	-2,7
Taxes et droits d'accise					
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Droits de douane à l'importation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Autres taxes et droits d'accise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des taxes et droits d'accise	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3
Autres revenus	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus budgétaires	-1,8	-3,0	-3,2	-3,4	-3,7
Principaux transferts aux particuliers					
Prestations aux aînés	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7
Prestations d'assurance-emploi	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Prestations pour enfants	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7
Principaux transferts aux autres administrations					
Transfert canadien en matière de santé	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Péréquation	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Formule de financement des territoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de la taxe sur l'essence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres accords fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Total	0,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,6
Charges de programmes directes	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Frais de la dette publique	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
Total des charges	-0,9	-1,1	-1,3	-1,5	-1,5
Solde budgétaire	**-1,0**	**-1,9**	**-2,0**	**-2,0**	**-2,1**

Source : Directeur parlementaire du budget.

H : Effets sur les perspectives financières d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt

G$	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôts sur le revenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxes et droits d'accise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres revenus	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Total des revenus budgétaires	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Principaux transferts aux particuliers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principaux transferts aux autres administrations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges de programmes directes	1,1	-3,0	-4,0	-4,2	-4,2
Frais de la dette publique	2,8	4,1	5,2	6,2	7,1
Total des charges	3,9	1,1	1,2	2,0	2,8
Solde budgétaire	**-3,1**	**-0,3**	**-0,4**	**-1,1**	**-2,0**

Source : Directeur parlementaire du budget.

I : Perspectives financières du DPB et du Budget de 2018

G$	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Impôts sur le revenu						
Impôt sur le revenu des particuliers	-1,4	-0,4	1,0	1,8	1,4	1,7
Impôt sur le revenu des sociétés	-1,6	-1,5	-1,6	-1,0	-1,0	0,4
Impôt sur le revenu des non-résidents	-0,4	-0,6	-0,7	-0,7	-0,5	-0,4
Impôt total sur le revenu	-3,3	-2,6	-1,3	0,1	-0,1	1,7
Taxes et droits d'accise						
Taxe sur les produits et services	-0,6	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Droits de douane à l'importation	0,1	0,1	0,5	0,6	0,8	0,8
Autres taxes et droits d'accise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des taxes et droits d'accise	-0,7	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5
Cotisations d'AE	0,2	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0
Autres revenus	2,4	2,1	2,2	2,8	2,1	2,5
Total des revenus budgétaires	**-1,3**	**0,5**	**2,2**	**4,4**	**3,5**	**5,9**
Principaux transferts aux personnes						
Prestations aux aînés	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3
Prestations d'AE	-0,3	0,9	1,3	0,7	0,5	0,4
Prestations pour enfants	0,2	0,1	0,8	1,1	1,4	1,7
Total	-0,2	1,0	2,2	2,0	2,1	2,4
Principaux transferts aux autres administrations						
Transfert canadien en matière de santé	0,1	0,0	-0,1	0,2	0,3	0,2
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Péréquation	-0,1	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1
Formule de financement des territoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de la taxe sur l'essence	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0
Autres arrangements fiscaux	0,1	-0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Total	0,1	0,0	0,0	0,4	0,5	0,5
Charges de programmes directes						
Paiements de transfert	-0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Dépenses de fonctionnement et d'immoblisation	-1,0	4,7	3,4	0,4	-0,5	-1,9
Total des charges de programmes directes	-1,3	5,1	3,8	0,6	-0,4	-1,7
Total des charges de programmes	-1,4	6,1	6,0	3,0	2,3	1,2
Frais de la dette publique	-0,5	1,4	3,0	4,6	4,9	6,0
Total des charges	**-1,9**	**7,5**	**9,1**	**7,5**	**7,3**	**7,2**
Solde budgétaire (avant l'ajustement)	**0,6**	**-7,0**	**-6,9**	**-3,0**	**-3,8**	**-1,3**
Ajustement en fonction du risque	0,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire (après l'ajustement)	**0,6**	**-4,0**	**-3,9**	**0,0**	**-0,8**	**1,7**
Dette fédérale	-0,6	3,5	7,4	7,5	8,2	6,5

Sources : Finances Canada et directeur parlementaire du budget.

Références

Bazel, P., J. Mintz and A. Thompson. *2017 Tax Competitiveness Report: The Calm before the Storm*. SPP Research Paper Volume 11:7, Calgary, 2018. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.policyschool.ca/publications/2017-tax-competitiveness-report-calm-storm/

Brouillette, D., C. Cheung, D. Goa and O. Gervais. *The Impacts of Minimum Wage Increases on the Canadian Economy*. Note analytique du personnel 2017-26, 2017. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.bankofcanada.ca/2017/12/staff-analytical-note-2017-26/

Commission de L'Ecofiscalité du Canada (2016). *Des choix judicieux : options de recyclage des recettes de la tarification du carbone*. Récupéré de : http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2016/04/Commission-Ecofiscalite-Choix-judicieux-tarification-carbone-recyclage-recettes-Rapport-avril-2016.pdf

Lichter, A., A. Peichl and S. Siegloch. *The own-wage elasticity of labor demand: A meta-regression analysis*. Institute of Labour Economics (IZA), 2014. Discussion Paper No. 7958. Récupéré de (en anglais seulement) : http://ftp.iza.org/dp7958.pdf

Staff of the Joint Committee on Taxation. *Macroeconomic Analysis of the Conference Agreement for H.R. 1, The "Tax Cuts and Jobs Act"*. JCX-69-17, 2017. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.jct.gov/publications.html?id=5045&func=startdown

Staff of the Joint Committee on Taxation. *Estimated Budget Effects of the Revenue Provisions Contained in the "Bipartisan Budget Act of 2018"*. JCX-4-18, 2018. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.jct.gov/publications.html?func=startdown&id=5061

Whalen, C.J. and F. Reichling. *The Fiscal Multiplier and Economic Policy Analysis in the United States*. Congressional Budget Office Working Paper 2015-02, 2015. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.cbo.gov/publication/49925

Notes

1. Ce rapport comprend des données valables jusqu'au 6 avril 2018 inclusivement. Sauf avis contraire, tous les taux sont annuels.
2. Nos hypothèses sont principalement fondées sur des sources externes, et elles sont intégrées à nos prévisions économiques conformément au modèle macroéconomique de l'économie canadienne.
3. Nos perspectives à moyen terme supposent une correction importante de l'investissement résidentiel et sa part de l'économie qui revient à ses niveaux historiques. Nous estimons que nos perspectives tiennent bien compte des répercussions économiques possibles sur la demande de logements résultant de l'entrée de vigueur de la ligne directrice B-20 et d'autres mesures récentes.
4. De plus, nous supposons que les modifications apportées aux salaires minimums provinciaux n'ont qu'une incidence minimale sur l'économie canadienne à moyen terme. Nous supposons aussi que ces modifications feront augmenter la masse salariale de 0,7 % et l'indice des prix à la consommation de 0,2 % d'ici 2019, d'après les résultats de Brouillette et coll. (2017). Nous avons estimé les impacts sur l'emploi au moyen des modèles d'équilibre partiel en utilisant une élasticité de -0,25 pour la variation du taux d'emploi en réponse à une variation de 1 % du taux de rémunération global. Notre élasticité est tirée de la méta-analyse de la littérature par Lichter et coll. (2014). Ces variations sont ensuite appliquées aux salaires, aux prix et à l'emploi pour déterminer l'incidence des modifications apportées aux salaires minimums provinciaux sur l'ensemble de l'économie.
5. Notre hypothèse concernant l'impact économique de la *Tax Cuts and Jobs Act* sur l'économie des États-Unis est fondée sur une analyse effectuée par le personnel du comité mixte sur le droit fiscal du Bureau du budget du Congrès des États-Unis (2017). Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.jct.gov/publications.html?id=5045&func=startdown. Notre hypothèse concernant l'impact économique de la *Bipartisan Budget Act* est fondée sur les projections de dépenses et les multiplicateurs budgétaires du Bureau du budget du Congrès des États-Unis. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.cbo.gov/publication/49925
6. Nous avons également évalué les répercussions possibles de taux d'imposition des sociétés moins élevés aux États-Unis sur la compétitivité du climat d'investissement du Canada, et nous ne prévoyons pas d'impact important pour l'heure. Des estimations de la charge fiscale marginale sur les nouveaux investissements préparées par Bazel et coll. (2018) indiquent que, selon les récentes réformes fiscales, les taux marginaux d'imposition effectifs des États-Unis seront légèrement inférieurs aux taux canadiens de 2018 à 2022. Par la suite, les taux marginaux d'imposition effectifs des États-Unis devraient augmenter et dépasser les taux canadiens, car les dispositions sur les dépenses en capital sont éliminées progressivement. Cela dit, selon Bazel et coll. (2018), les taux d'imposition des sociétés au Canada devraient être

réduits afin d'éviter que la compétitivité ne s'amenuise. Nous surveillerons la situation de près.

7. Bien que le risque de fermeture de l'ALENA semble moins élevé qu'en octobre, nous avons évalué un scénario dans lequel l'ALENA est aboli et les pays membres haussent les tarifs aux niveaux prescrits pour les nations les plus favorisées (NPF). Dans ce scénario, nous estimons que le niveau du PIB réel du Canada sera finalement réduit de 0,7 %.

   Selon les récents rapports sur les négociations de l'ALENA, nous croyons qu'un scénario de résiliation est improbable, mais nous prévoyons néanmoins que l'accord aura des répercussions négatives sur l'économie canadienne. Par conséquent, nous maintenons notre hypothèse selon laquelle les retombées des mesures fiscales américaines sur l'économie canadienne seront compensées par les mesures de politique commerciale des États-Unis liées à l'ALENA.

8. Consulter le Document technique relatif au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone disponible à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/document-technique-filet-securite-federal-tarification-carbone.html

9. Commission de l'écofiscalité (2017), Des choix judicieux : Options de recyclage des recettes de la tarification du carbone, Ottawa, avril 2016. Disponible à l'adresse suivante : http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2016/04/Commission-Ecofiscalite-Choix-judicieux-tarification-carbone-recyclage-recettes-Rapport-avril-2016.pdf.

10. Par exemple, la Colombie-Britannique était initialement neutre en termes de recettes, mais dans le dernier budget, les augmentations prévues des taxes sur le carbone ne doivent plus être compensées par des réductions d'autres taxes. Récupéré de (en anglais seulement) : http://bcbudget.gov.bc.ca/2018/bfp/2018_Budget_and_Fiscal_Plan.pdf#page=82.

    Le plan de l'Alberta rapportera moins de la moitié des revenus sous forme de rabais, et le reste ira aux dépenses écologiques et à l'infrastructure. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.alberta.ca/climate-carbon-pricing.aspx#p184s4. Seule une petite partie ira à la réduction de l'impôt sur les sociétés, mais les grands émetteurs devront respecter les normes de rendement axées sur les extrants et ne pas être tenus responsables des émissions qui les satisfont.

    L'Ontario accordera (certains) des permis d'émission gratuits aux entreprises participantes, qui seront réduits au fil du temps. Les recettes tirées de sa vente aux enchères de permis d'émission seront mises de côté et dépensées pour des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou les coûts d'observation. Récupéré de (en anglais seulement) : https://www.ontario.ca/laws/statute/16c07#BK80.

    Au Québec, tous les revenus sont dépensés par l'entremise d'un fonds vert destiné à financer des actions de lutte contre les changements climatiques. Récupéré de : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/plan-action-fonds-vert-en.asp.

11. Nous supposons que les politiques provinciales prévues sont les mieux représentées en termes d'efficience économique par le scénario de la

Commission de l'écofiscalité, selon lequel les produits du carbone sont retournés aux ménages sous forme de paiements forfaitaires. Autrement dit, ces politiques sont relativement moins efficaces que la réduction des impôts sur le revenu.

12. Par exemple, les estimations de la Commission de l'écofiscalité (2017) indiquent que le recyclage des recettes de la tarification du carbone par la réduction des impôts sur le revenu des sociétés compenserait essentiellement les répercussions des redevances sur le carbone sur l'économie canadienne en 2022.

13. Récupéré de (en anglais seulement) : http://www.oecd.org/eco/outlook/economic-outlook/.

14. En octobre, nous avons présumé que des mesures financières éventuelles des États-Unis stimuleraient le PIB réel des États-Unis et qu'il serait de 0,25 % plus élevé à la fin de 2019.

15. Par exemple, voir les estimations liées à la croissance potentielle et à long terme du PIB réel des États-Unis, qui ont été réalisées par le Bureau du budget du Congrès, la Réserve fédérale et le Fonds monétaire international.

16. Des modifications apportées récemment à notre modèle macroéconomique portent à penser que les investissements dans la construction non résidentielle seront mieux adaptés à l'augmentation des taux d'intérêt à moyen terme. Les politiques récentes ont aussi contribué à l'établissement de notre profil à la baisse pour les investissements commerciaux.

17. De 2018 à 2022, la croissance du PIB potentiel devrait s'élever en moyenne à 1,7 % par année, soit 0,1 point de pourcentage de moins par rapport à nos perspectives d'octobre. Cette diminution reflète principalement nos perspectives révisées pour les investissements commerciaux. Nous avons également revu nos estimations sur la tendance de la productivité de la main-d'œuvre et nous prévoyons maintenant une hausse tendancielle des taux d'emploi et une baisse tendancielle du nombre moyen d'heures travaillées à moyen terme. Au final, la contribution du travail au PIB potentiel est plus importante qu'en octobre, mais cette augmentation est plus que compensée par la baisse de productivité du travail.

18. Compte tenu de la croissance du PIB nominal selon nos prévisions de base (3,8 % par année, en moyenne, de 2018 à 2022), les intervalles de confiance de 30, 50 et 70 % consignés à la Figure 6 correspondent à une croissance moyenne du PIB nominal de ±0,5, ±0,9 et ±1,3 point de pourcentage respectivement.

19. À l'instar de l'approche de la Réserve fédérale (voir D. Reifschneider et P. Tulip (février 2017); document anglais disponible ici https://doi.org/10.17016/FEDS.2017.020), nous tenons compte des erreurs de prévision historiques relevées par les prévisionnistes externes (d'après les enquêtes de Finances Canada menées auprès des prévisionnistes du secteur privé) des vingt-quatre dernières années, dans le but d'évaluer l'incertitude entourant nos prévisions économiques des principaux indicateurs.

20. Des estimations détaillées des coûts associés à chacune des dix mesures stratégiques prises en compte par le DPB se trouvent sur notre site Web http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/our-publications.

21. À compter de 2017, les taux de cotisation à l'AE sont déterminés tous les ans de façon à générer juste assez de revenus pour équilibrer le compte des

opérations de l'AE pendant sept ans. Le compte des opérations de l'AE affichait un excédent cumulatif de 2,5 milliards de dollars à la fin de 2016. Au titre de la loi, le taux d'équilibre doit être établi de façon à ce que cet excédent soit écoulé au cours des sept prochaines années.

22. Les prévisions du DPB concernant la taille des effectifs du gouvernement fédéral s'appuient sur un échantillon de grands ministères et organismes fédéraux, et des ajustements sont apportés pour tenir compte des erreurs de prévision historiques.

23. Pour obtenir une explication plus détaillée de la relation entre les paiements des avantages sociaux futurs et les taux d'intérêt, consulter le rapport du DPB daté du 20 mars 2018, *Dépenses fédérales en personnel - Tendances passées et futures* : http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Fed_personnel_spending.

24. N'oublions pas que, dans le budget de 2016, le gouvernement a abandonné sa cible financière qui consistait à avoir un budget équilibré en 2019-2020 et s'est plutôt engagé à « retrouver l'équilibre budgétaire ».